

WORLD HEALTH
ORGANIZATIONORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉREGIONAL OFFICE FOR THE
EASTERN MEDITERRANEANBUREAU RÉGIONAL POUR LA
MÉDITERRANÉE ORIENTALECOMITE REGIONAL DE LA
MEDITERRANEE ORIENTALERC4/EM/3
1er août 1954Quatrième Session

ORIGINAL : ANGLAIS

NOMINATION DU DIRECTEUR REGIONAL

L'article 52 de la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé dispose que le chef du bureau régional est le Directeur régional nommé par le Conseil Exécutif en accord avec le Comité régional.

A la suite de la désignation faite par le Comité régional à sa première session, le Dr A.T. Choucha a été nommé Directeur régional pour une période de cinq ans à compter du 1er juillet 1949. Le Conseil Exécutif, à sa treizième session, qui s'est tenue en janvier 1954, a adopté une résolution¹ renouvelant cette nomination jusqu'au 31 janvier 1955.

Afin de permettre au Conseil Exécutif de procéder à une nomination lors de sa prochaine session qui se tiendra en janvier 1955, la désignation du Directeur régional de la Méditerranée orientale est soumise au Comité régional pour examen lors de sa quatrième session.

¹ Résolution EB13.R26
Actes off. Org. mond. Santé, 52, 10